

FORUM SUR LA PROMOTION DU SECTEUR PRIVÉ : AGRICULTURE-FORÊT-MINES

Rapport de « L'ATELIER SECTEUR FORÊT »

Le vendredi 11 septembre 2015, ce sont déroulés dans la salle Gbako Hôtel Ledger-Plaza les travaux de l'atelier grappe Forêt sous la présidence de **M. Augustin MEDI** Chargé de Mission en Matière des Eaux et Forêts. Y ont pris part, les représentants des Ministères, du secteur privé et de la société civile dont la liste est jointe en annexe.

L'objectif global de cet atelier est de présenter le diagnostic général du secteur forestier et de faire des recommandations stratégiques.

Les travaux ont commencé par la mise en place du bureau de la grappe « Forêts » qui se compose de la manière suivante :

- ✓ Président : M. Augustin MEDI ;
- ✓ Rapporteur Général : M. Gilles Vegard KONDIO ;
- ✓ Rapporteur Général Adjoint : M. Didier Alphonse KALLANDA.
- ✓ Membres : Représentants du Secteur Privé, de l'Administration, Société Civile, Partenaires au Développement.

Après la présentation du Chargé de Mission en Matière des Eaux et Forêts qui s'articulait autour des points suivants :

- I. Diagnostic du Secteur Forestier
- II. Cadre Juridique et institutionnel
- III. Exploitation forestière en RCA
- IV. Articulation du Secteur Forestier avec le reste de l'économie nationale
- V. Analyse de la chaîne des valeurs du secteur pour l'amélioration de la contribution au PIB
- VI. Problématique du financement des investissements dans le secteur
- VII. Recommandations

Après l'exposé, les participants ont fait un certain nombre d'observations et des questions pertinentes ont été posées auxquelles le comité du Ministère des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche (MEFCP) a apporté des réponses.

Après une analyse SWOT, Forces/Faiblesses, Menaces/Opportunités, les participants du cluster « Forêts » ont retenu les faiblesses/menaces de l'environnement du secteur forestier suivants :

Sous secteur forêt

- Faible taux de transformation du bois dû d'une part à la vétusté de l'outil de transformation et d'autre part à l'accès difficile aux crédits de financement ;
- Faibles prélèvements forestiers par rapport au potentiel forestier
- Récolte anarchique d'exploitants illégaux
- Faible investissement dans l'outil industriel
- Faible capacité de production scierie
- Faible qualification du personnel local d'encadrement
- Cycle d'évacuation des bois long
- Faible fréquence des convoys sécurisés
- Cycle d'exploitation long (prospection, abattage, débardage, roulage, distribution)
- Structure financière déficitaire
- Faible accessibilité aux financements des sociétés forestières (investissements, besoins en fonds de roulement, et trésorerie)
- Créances impayées détenues sur l'Etat
- Fiscalité directe et indirecte inadaptée
- Contentieux fiscaux et juridiques non résolus
- Différends sur interprétation des textes applicatifs du secteur
- Faible pouvoir d'achat local
- Risque élevé, (bêta élevé) du secteur à l'international (forte sensibilité à une crise financière, immobilière, etc)
- Forte exposition au risque de change
- Absence d'infrastructures adaptées (routes, énergie, télécommunications et sécurité)
- Faible présence des services de l'Etat (administratifs, sécurité, sociaux, etc)
- Risques pays élevés (politiques, juridiques, etc.) qui impactent sur l'attractivité et la stabilité du secteur forestier.

Fort de ces obstacles les participants ont faits des recommandations suivantes :

A court terme :

- Etude comparée financée par l'Etat ou les bailleurs de fonds sur les déterminants de la fiscalité centrafricaine avec la fiscalité des pays de la région de la CEMAC du secteur forestier,
- Etude financée par l'Etat ou les bailleurs de fonds sur les stratégies à mener pour améliorer la compétitivité des entreprises forestières.
- Le respect du cadre réglementaire par une stricte application de la détermination de la valeur FOT (Free on Truck) conformément aux textes en vigueur ;
- Application des mesures exceptionnelles pour relancer le secteur par l'annulation des taxes de loyers sur 2013 et 2014 et la redéfinition des taxes de loyer sur la superficie de l'unité forestière gestion en exploitation à partir de 2015 la PR pour la relance du secteur forestière (2013 et 2014)
- Arbitrage par un tiers neutre et expert sur les contentieux juridiques et fiscaux antérieurs à 2015 notamment l'application du respect de l'article 54 de la Loi des finances de 1995 sur la fixation des valeurs mercuriales.
- Action de l'Etat auprès des autorités congolaises pour faciliter l'importation et l'exportation durant 12 mois de l'année par le couloir transéquatorial (Bangui, Iyele, Brazza-Point Noire).

Finances

- Compensation dettes et créances croisées entre les sociétés forestières et l'Etat.

- Règlement des arriérés intérieurs de l'Etat dûs aux entreprises forestières afin d'assurer le financement de leurs investissements productifs.
- Exonérer de la Redevance d'Usage Routier les entreprises forestières qui assurent l'entretien du réseau routier.
- Mise en place de contre garantie de l'Etat auprès des Banques en faveur des sociétés forestières, transporteurs) pour leurs besoins de financements pour assurer la relance du secteur.
- Favoriser les ventes de bois à la base de la pyramide (communautés de bases et petits entrepreneurs).

Exemption droits de douane sur l'importation des énergies renouvelables

Cluster/Ecosystème

- Créer un cluster avec les parties prenantes de la filière pour évaluer les opportunités présentes sur la chaîne de valeur du secteur (récolte, transformation, consommation) en favorisant le développement de l'entrepreneuriat.
- Renforcer la synergie entre les parties prenantes de la filière (exploitants, fournisseurs, transporteurs, communautés de base etc;
- Promouvoir une industrialisation locale du bois en favorisant le développement d'un artisanat de proximité, facteur de création d'emplois en milieu forestier.
- Création d'un guichet unique à l'exportation du bois ; et révision à la baisse des frais de visa des DEC du ministère du commerce
- Libéraliser une partie du PARC au profit des autres entreprises ;
- Assurer un meilleur encadrement du secteur informel

❖ **Sous secteur faune**

- Connaissance partielle de la ressource faunique;
 - Faible valorisation éco touristique des aires protégées;
 - Insuffisance des investisseurs privés (nationaux et étrangers) ;
 - Instabilité (crise militaro politique, etc)
 - L'impact du changement climatique sur la faune sauvage ;
 - Absence des flux de traçabilité faunique ;
 - Absence des investisseurs nationaux et étrangers dans le secteur ;
 - Faible effectif des personnes de surveillance
-
- Fort de ces obstacles les participants ont faits des recommandations suivantes :
 - Apprendre la cohabitation entre la population et la faune sauvage ;
 - Doter le Pays d'un Plan d'Aménagement faunique ;
 - Fermeture et ouverture des zones de chasse sur stricte surveillance des gardes forestiers ;
 - Promouvoir l'accès au parc aux nationaux sur la base des prix intéressants ;
 - Mise en place d'un parc Zoologique à Bangui ;
 - Valoriser les ères touristiques ;
 - Mise en place d'une charte d'investissement des zones fauniques ;
 - Créer un centre de formation pour le contrôle et la surveillance de la faune sauvage ;
 - Mise en place par l'Etat un plaidoyer institutionnel post-conflit pour mobiliser les ressources pour la gestion durable des écosystèmes.

❖ **Sous secteur pêche et aquaculture**

- Manque de moyens techniques de production : matériel de pêche, outils, alevins et intrants pour la pisciculture, fours de fumage performants ;
- Absence de moyens de conservation ;

- Absence des investisseurs privés ;
 - Faible organisation des pêcheurs ;
 - Non sécurisation de la pêche dans les bassins.
 -
 - Fort de ces obstacles les participants ont faits des recommandations suivantes :
 - Construction des chambres froides à proximité des zones des pêches ainsi que les techniques de fumigation avec des fours améliorés ;
 - Mise en place d'une coopérative de pêche pour optimiser la gestion des ressources halieutiques ;
 - Mise en place par l'Etat des mesures fiscales incitatives pour attirer les investisseurs (nationaux et étrangers) dans les sous secteurs pêche.
- ❖ **Sous secteur PFNL**
- Exploitation informelle;
 - Absence des investisseurs privés.

Recommandation

- Valider dans un bref délai le document stratégique des PFNL ;
- Mise en place d'une plate forme pour l'économie verte dont la RCA s'est portée leader dans le domaine ;
- Protéger les arbres reproducteurs des chenilles ;
- Mise en place d'une politique incitative pour valoriser et attirer les investisseurs dans le sous secteur ;
- Promouvoir le développement de la production énergétique.

Recommandation d'Ordre général

- Mise en place d'un comité de suivi des recommandations du Forum sur la promotion du secteur privé ;

- Mise en place d'un Observatoire Indépendant pour la valorisation des dons et autres financements.

